

Responsabilité des institutions financières internationales de garantir une participation efficace et significative, ainsi que l'obligation de rendre des comptes au sein de leurs investissements, et de promouvoir un environnement favorable aux libertés d'expression, de réunion et d'association

Au cours des dernières années, les institutions financières internationales, notamment le Groupe de la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et d'autres banques de développement régional et d'investissement, ont de plus en plus souligné l'importance de la participation, de la bonne gouvernance et de l'obligation de rendre des comptes dans le domaine du développement. Comme l'ont noté tant les experts des droits humains que ceux du développement, le respect envers les droits humains à la liberté d'expression, de réunion et d'association est essentiel à l'instauration d'un développement participatif, durable et responsable.¹

Dans de nombreux pays où investissent les institutions financières internationales (IFI), ces droits sont la cible d'attaques, depuis la répression violente de manifestations et la criminalisation de la parole, jusqu'à l'arrestation et la détention arbitraires de défenseurs des droits humains, ainsi qu'aux restrictions imposées aux organisations de la société civile.² Selon Global Witness, 2015 fut la pire année jamais enregistrée en termes de défenseurs des terres et de l'environnement tués avec 185 morts dans 16 pays.³ Cet environnement de violence, d'intimidation et de fermeture de l'espace dont dispose la société civile rend une véritable participation publique au développement pratiquement impossible. Il augmente également de façon importante le risque que les activités financées par les IFI contribuent aux violations des droits humains ou les exacerbent.⁴

Dans toutes leurs activités, les IFI devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser un environnement permettant la participation du public, dans lequel les personnes sont habilitées à participer à l'élaboration de leur propres programmes de développement et à exiger des comptes à leurs gouvernements, aux bailleurs de fonds, aux entreprises et autres acteurs. Les IFI devraient également s'assurer que leurs activités ne causent pas de violations des droits humains, ni ne contribuent à ces violations, notamment en prenant les mesures nécessaires pour identifier et prendre en compte les risques relatifs aux droits humains dans toutes leurs activités.

Nous, soussignés, appelons toutes les institutions financières internationales à s'assurer que les activités qu'elles financent respectent les droits humains, qu'il existe des espaces permettant la participation du public au développement des projets des IFI, et que les personnes puissent réclamer des comptes aux

¹ Daniel Kaufmann, « Human Rights, Governance, and Development: An empirical perspective », dans World Bank Institute, Development Outreach, octobre 2006, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSITETOOLS/Resources/KaufmannDevOutreach.pdf>, pp. 15- 20 ; Hans-Otto Sano, « Development and Human Rights: The Necessary, but Partial Integration of Human Rights and Development », Human Rights Quarterly, vol. 22.3 (2000), pp. 734-52.

² Amnesty International, « The State of the World's Human Rights 2015/2016 », 2016, <https://www.amnesty.org/en/latest/research/2016/02/annual-report-201516/> ; Civicus, « State of Civil Society Report 2016, » June 2016, <http://www.civicus.org/images/documents/SOCS2016/summaries/SoCS-full-review.pdf>

³ Global Witness, « On Dangerous Ground » June 2016, <https://www.globalwitness.org/en/reports/dangerous-ground/?gclid=CLrJ3-SF480CFUZbghodNDAAWQ>.

⁴ Human Rights Watch, « At Your Own Risk: Reprisals Against Critics of World Bank Group Projects », 22 juin 2015, <https://www.hrw.org/report/2015/06/22/your-own-risk/reprisals-against-critics-world-bank-group-projects> (« 'À vos propres risques' : Représailles contre les détracteurs des projets du Groupe de la Banque Mondiale », résumé et recommandations clés en français, https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/worldbank0615frsumandrecs_4up.pdf); Oxfam International, « The Suffering of Others: The human cost of the International Finance Corporation's lending through financial intermediaries », https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/ib-suffering-of-others-international-finance-corporation-020415-en.pdf.

IFI sans courir de risques pour leur sécurité. Nous appelons les IFI à soutenir activement la réalisation des droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association, et les droits humains liés, notamment les droits économiques, sociaux et culturels, dans toutes leurs activités.

Nous encourageons également les gouvernements actionnaires à soutenir activement ces réformes dans chaque institution financière internationale dont ils sont membres.

Nous appelons les institutions financières internationales à :

1. Dans le cadre d'un engagement au niveau du pays et du projet, analyser systématiquement le contexte en matière de libertés d'expression, de réunion et d'association, et du respect d'autres droits humains essentiels pour le développement, ainsi que les implications pour l'efficacité de développement et les résultats de projet. Intégrer cette analyse dans les stratégies de développement du pays et dans la conception de projet, notamment en identifiant les actions et les mesures qui seront entreprises par l'IFI et par le client pour traiter tout risque éventuel.
2. Développer et institutionnaliser des méthodes créatives pour permettre aux personnes, notamment les groupes marginalisés et discriminés, de participer librement aux initiatives de développement proposées financées par une IFI susceptibles de les affecter ou bien qui pourraient leur être bénéfiques, sans risques de représailles.
3. Analyser systématiquement et prendre des mesures pour atténuer les risques liés à un projet en matière de libertés d'expression, de réunion et d'association, et autres droits humains, y compris les droits économiques, sociaux et culturels.
4. Mettre en place des politiques garantissant que les investissements en matière de technologie de l'information et de la communication ne sont pas utilisés pour limiter la liberté d'expression ou enfreindre les obligations internationales sur les droits à la vie privée.
5. Dès les premiers stades de conception de projet jusqu'après l'achèvement du projet, prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer les risques de toutes les formes de menaces, attaques ou représailles à l'encontre des membres de la communauté, travailleurs, activistes, journalistes, défenseurs des droits humains et organisations de la société civile pour leur participation à la conception du projet, pour avoir critiqué ou s'être opposés à un projet ou de tout autre façon s'être exprimés (ou avoir été perçus comme s'étant exprimés) contre un projet. Ces mesures devraient prévoir d'intégrer des clauses empêchant les représailles dans les accords de prêts et d'élaborer un système de réaction urgente afin de répondre aux menaces à l'encontre de détracteurs du projet.
6. Souligner systématiquement l'importance des droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association pour un développement participatif, durable et responsable dans le dialogue avec tous les niveaux de gouvernement et dans les publications pertinentes des IFI. Face à des propositions qui réduiraient les protections de ces droits, souligner auprès des gouvernements les conséquences négatives que de telles propositions auraient sur l'efficacité du développement et sur les activités des IFI dans le pays.
7. En ce qui concerne les mécanismes de conformité et de responsabilisation : mettre en place des mesures pour protéger le droit des personnes à un recours, notamment le droit à aborder librement et à pleinement participer aux processus de mécanisme de responsabilisation des IFI ;

garantir que les communautés susceptibles d'être affectées par un projet sont informées des mécanismes de responsabilisation et de réclamation et se sentent en sécurité pour les aborder ; octroyer aux mécanismes de responsabilisation les outils et le pouvoir permettant de répondre à des situations dans lesquelles des plaignants font l'objet de représailles après avoir participé, ou tenté d'utiliser, un processus de mécanisme de responsabilisation ; et s'assurer que les enquêtes de conformité examinent également tout cas de représailles pour une opposition au projet et/ou une participation au processus de mécanisme.

Signataires:

1. 11.11.11. - Coalition of the Flemish North-South Movement, Belgium
2. A Toda Voz, A.C., Mexico
3. Accountability Counsel, United States
4. ActionAid USA, United States
5. Actions pour les Droits, l'Environnement et la Vie, Democratic Republic of Congo
6. African Law Foundation (AFRILAW), Nigeria
7. African Resources Watch (AFREWATCH), Democratic Republic of Congo
8. Al-Noor Universal Foundation, Iraq
9. Alternative ASEAN Network on Burma, Thailand
10. Alyansa Tigil Mina (ATM), Philippines
11. Amazon Watch, United States
12. American Jewish World Service, United States
13. Amnesty International, United Kingdom
14. Anticorruption Business Council of the Kyrgyz Republic, Kyrgyz Republic
15. Arabic Water Forum, Morocco
16. Article 19, United Kingdom
17. Asia Indigenous Peoples Pact, Regional
18. Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM – Asia), Thailand
19. Asociación Interamericana para la Defensa del Ambiente, Regional
20. Assembly of AL-Inbithaq for Development & Economic Development, Iraq
21. Association for Promotion Sustainable Development, India
22. Association Green Istria, Croatia
23. Association of Human Rights Defenders and Promoters- HRDP, Myanmar
24. ASEAN Parliamentarians for Human Rights, Regional
25. Atgaja, Lithuania
26. Bank Information Center, United States
27. BankTrack, Netherlands
28. Bankwatch Romania, Romania
29. Bantay Kita-Publish What You Pay, Philippines
30. Both ENDS, Netherlands
31. Bretton Woods Project, United Kingdom
32. Buliisa Initiative for Rural Development Organisation (BIRUDO), Uganda
33. Business and Human Rights Resource Center, International
34. Business and Welfare Initiatives Ltd., Bangladesh
35. CEE Bankwatch, Czech Republic
36. Center for Bangladesh Studies, Bangladesh
37. Center for Ecology and Sustainable Development, Serbia
38. Center for Environmental Information and Education, Bulgaria
39. Center for International Environmental Law, United States

40. Center for Studies and Economic Media, Yemen
41. Centre for Research on Multinational Corporations - SOMO, Netherlands
42. Centre for Transport and Energy, Czech Republic
43. Centro Mexicano de Derecho Ambiental, A.C., Mexico
44. Citizens for Justice, Malawi
45. CIVICUS, International
46. Columban Center for Advocacy and Outreach, United States
47. Columbia Law School Human Rights Clinic, United States
48. Commercial Media Center, Iraq
49. Conectas Direitos Humanos, Brazil
50. Conseil régional des organisations non gouvernementales de développement, Democratic Republic of Congo
51. Cotton Campaign, International
52. Counter Balance, Czech Republic
53. Crude Accountability, United States
54. Derechos Humanos y Medio Ambiente, Peru
55. Due Process of Law Foundation, International
56. EarthRights International, International
57. EcoLur Informational NGO, Armenia
58. Eco – sense, Macedonia
59. Egyptian Center of Civil and Legislative Reform, Egypt
60. Egyptian Center for Economic and Social Rights, Egypt
61. Empower India, India
62. Equitable Cambodia, Cambodia
63. Estonian Green Movement, Estonia
64. European Center for Not-for-Profit-Law, Hungary
65. Fédération internationale des ligues des droits de l’Homme, International
66. For the Earth (Ze Zemiata), Bulgaria
67. Forest Peoples Programme, International
68. Foro Ciudadano de Participación por la Justicia y los Derechos Humanos (FOCO), Argentina
69. Forum of Dialogue and Partnership for Development, Egypt
70. Foundation for the Conservation of the Earth, Nigeria
71. Foundation for Environmental Rights, Advocacy and Development (FENRAD), Nigeria
72. Friends of the Earth – CEPA, Slovakia
73. Friends of the Earth U.S., United States
74. Front Line Defenders, Regional
75. Fundación Ambiente y Recursos Naturales, Argentina
76. Fundacion MaderaVerde, Honduras
77. Fundar, Centro de Análisis e Investigación, Mexico
78. FUNDEPS, Argentina
79. Gender Action, United States
80. Governance and Social Accountability Tunisia, Tunisia
81. Greater Active Reconstruction & Justice Action Network-Nepal, Nepal
82. Green Action (Zelena Akcija), Croatia
83. Green Alternative, Georgia
84. Greenpeace, Global
85. Guatemala Human Rights Commission, United States
86. Habi Center for Environmental Rights, Egypt
87. Hann Baykeeper Waterkeeper Alliance, Senegal

88. Heinrich Böll Stiftung, Germany
89. Hnuti DUHA, Czech Republic
90. Human Rights Watch, United States
91. Inclusive Development International, United States
92. Indigenous Women League Nepal, Nepal
93. International Accountability Project, International
94. International Labor Rights Forum, International
95. International Rivers, International
96. Inspirator Muda Nusantara, Indonesia
97. Institut de Recherche en Droits Humains (IRDH), Democratic Republic of Congo
98. ITDP, Mexico
99. Jamaa Resource Initiatives, Kenya
100. Jewish World Watch, United States
101. JONCTION, Senegal
102. Just Associates (JASS), International
103. Kalipunan ng Mga Katutubong Mamamayan ng Pilipinas (KATRIBU), Philippines
104. Khpal Kore organization(KKO), Pakistan
105. Krityan and UNESCO Club Jamshedpur, India
106. Latvian Green Movement, Latvia
107. L'Observatoire d'Etudes et d'Appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale, Democratic Republic of Congo
108. Livelihood and Environment Ghana (LEG), Ghana
109. Lumière Synergie pour le développement, Senegal
110. Maison de Mines du Kivu, Democratic Republic of Congo
111. Maryknoll Office for Global Concerns, United States
112. Naga Peoples Movement for Human Rights (NPMHR), Nagaland / India
113. Narasha Community Development Group, Kenya
114. National Ecological Centre of Ukraine, Ukraine
115. National Society of Conservationists – Friends of the Earth Hungary
116. Network in Solidarity with the People of Guatemala (NISGUA)
117. NGO Forum on ADB, Philippines
118. Observatoire Gouvernance et Paix, Democratic Republic of Congo
119. Oil Workers' Rights Protection Organization Public Union, Azerbaijan
120. Ong croissance saine environnement, Gabon
121. Ong hadassa, Gabon
122. Organic Consumers Association, Mexico
123. Oxfam International, United Kingdom
124. OT Watch, Mongolia
125. Participatory Research Action Network, Bangladesh
126. Phenix Center Jordan, Jordan
127. Polish Green Network Poland
128. Press Freedom Advocacy Association, Iraq
129. Project on Organizing, Development, Education and Research (PODER), Regional
130. Protection International, Belgium
131. Proyecto Tarahumara Sustentable, Mexico
132. Radanar Ayar Rural Development Association, Myanmar
133. Regeneration International, Mexico
134. Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO), Senegal
135. Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme, Cameroon

136. Réseau sénégal des défenseurs des Droits humains (RSDD), Senegal
137. Responsible Sourcing Network, United States
138. Robert F. Kennedy Human Rights, United States
139. Sakhalin Environmental Watch, Russia
140. Sawit Watch, Indonesia
141. Seeds - India, India
142. Sisters of Mercy of the Americas' Institute Justice Team, International
143. Social Justice Connection, Canada
144. Sursiendo, Comunicación y Cultura Digital, Mexico
145. Sustainable Development Foundation, Thailand
146. TAKKOM JERRY Polyvalence Culturelle et Environnementale, Senegal
147. The Gate of Culture and Development, Morocco
148. Tunisian Association of Transparency in Energy and Mines (ATTEM), Tunisia
149. Uganda Land Alliance, Uganda
150. Urgent Action Fund for Women's Human Rights, Global
151. Urgewald, Germany
152. Uzbek German Forum for Human Rights, Germany
153. Youth Federation of Indigenous Nationalities Nepal, Nepal
154. Walk Free, International
155. Zo Indigenous Forum Mizoram, India